

Communiqué de presse de la 106^{ème} Session ordinaire de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA).

La Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) organe de régulation et de supervision de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) se réunit en sa 106^{ème} session ordinaire du 18 au 22 avril 2022 à Abidjan Hôtel AZALAI.

Au cours de cette session, la Commission aura à examiner plusieurs dossiers, notamment ceux relatifs aux :

- Agréments et extensions d'agréments des sociétés d'assurances ;
- Agréments des dirigeants des sociétés d'assurances (PCA, DG et DGA) et des commissaires aux comptes ;
- Réévaluations d'actifs immobiliers ;
- Plans de financement ou de redressement des sociétés d'assurances ;
- Suivis des injonctions des sociétés d'assurances et de réassurances ;
- Suivis des sociétés sous administration provisoire ;
- Suivis des sociétés en liquidation ;
- Transferts de portefeuille ;
- Rapports de contrôle sur place ;
- Dossiers techniques relatifs aux prises de participation dans le capital des sociétés.

La Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), Organisation intégrée de l'industrie des assurances, regroupe quatorze (14) pays de l'Afrique Centrale et de l'Ouest suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.